

Procès-verbal du conseil d'administration

Lundi 27 mars 2017 – 13 h HP/16 h HE

Le conseil d'administration de *Western Climate Initiative, inc.* (le « conseil ») s'est réuni le 27 mars 2017, par voie de téléconférence. Le conseil a approuvé le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016, les déclarations canadiennes de taxe de vente 2016 et la déclaration 2016 de la *Foreign Bank Account and Financial Accounts*.

La séance est ouverte par le président, Matthew Rodriquez, à 13 h 04, heure du Pacifique (16 h 04, heure de l'Est). Debbie Pollard est secrétaire de séance. Un service d'interprétation consécutive entre l'anglais et le français est offert au cours de la séance ouverte. Aucun membre du public n'assiste à la séance.

Présence

Le quorum est atteint conformément aux règlements administratifs en présence des administrateurs suivants :

- Matthew Rodriquez (président)
- Robert Fleming (vice-président)
- Jean-Yves Benoit (secrétaire)
- Geneviève Moisan
- Tim Lesiuk
- Jim Whitestone

Sont également présents :

- Mark Wenzel, État de la Californie
- Michael Gibbs, État de la Californie
- France Delisle, Province de Québec
- Dave Tiffin, Province de l'Ontario
- Heather Pearson, Province de l'Ontario
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Debbie Pollard, WCI, inc.
- Bryan Lopuck, Lionbridge (traducteur)
- Bill Simi, CPA Corporation
- Jen Hall, Crowe Horwath
- Annie Ladouceur, Mallette

M. Tamblyn déclare la séance ouverte et les présences sont prises. Le quorum est établi, alors que Mme Pearson agit à titre d'administrateur substitut de M. Fleming. M. Rodriquez demande ensuite si un

membre du conseil souhaite faire modifier l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 est présenté en anglais et en français. M. Rodriguez demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur le procès-verbal ou s'ils souhaitent y apporter des corrections. M. Benoit demande que la deuxième phrase du premier paragraphe de la première page soit modifiée afin de refléter l'ordre du jour approuvé. M. Tamblyn confirme que les modifications seront faites au procès-verbal dans les deux langues.

M. Rodriguez demande s'il y a des questions des membres du public. Aucun membre du public ne se manifestant, M. Rodriguez demande donc une motion pour adopter le procès-verbal du 6 décembre 2016 avec les modifications notées.

M. Lesiuk propose la motion qui est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

M. Whitestone se joint à la séance à 13 h 08, et M. Fleming, à 13 h 17, juste avant l'adoption de la motion pour adopter le procès-verbal. Les votes de M. Whitestone et de M. Fleming sont donc consignés pour l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 décembre 2016.

II. Approbation des déclarations canadiennes de taxe de vente 2016

Mme Ladouceur de Mallette présente brièvement les déclarations fédérale et provinciale de taxe de vente.

M. Tamblyn précise que le comité de vérification a vérifié les déclarations avant leur présentation au conseil.

M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour approuver les déclarations de taxe de vente 2016 telles que présentées.

La motion est proposée par M. Whitestone, appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

M. Tamblyn demande au conseil de préciser si une motion distincte est nécessaire pour la soumission du paiement. M. Rodriguez lui répond que l'approbation des déclarations prévoit l'instruction au directeur général de faire les paiements appropriés aux autorités fiscales.

M. Tamblyn confirme sa compréhension de la directive du conseil et indique qu'il veillera à soumettre les déclarations approuvées et les paiements appropriés aux autorités fiscales.

III. Approbation de la déclaration 2016 de la *Foreign Bank Account and Financial Accounts*

M. Simi de CPA Corporation présente brièvement la déclaration FinCEN 114 et les exigences de dépôt pour WCI, inc. Il précise que le dépôt d'une telle déclaration est obligatoire dès qu'une personne morale américaine, y compris une société, possède des comptes étrangers dont la somme agrégée excède 10 000 \$ à tout moment pendant l'année.

Comme WCI, inc. possède quatre comptes au Canada qui remplissent ces exigences, la société doit déposer une déclaration FinCEN 114 auprès du département du Trésor. WCI, Inc. doit déposer sa déclaration à titre de titulaire de ces comptes, et M. Tamblyn doit soumettre une déclaration distincte à titre de signataire autorisé. M. Simi demande s'il y a des questions.

M. Gibbs demande à M. Simi de préciser la date limite de dépôt de la déclaration. M. Simi indique que la date limite est le 18 avril 2017.

M. Rodriquez demande si le conseil a d'autres questions. Personne ne se manifestant, M. Rodriquez demande une motion pour approuver le dépôt de la déclaration FinCEN 114 2016.

Une motion pour approuver le dépôt de la déclaration FinCEN 114 2016 est proposée par M. Fleming, appuyée par M. Whitestone et adoptée à l'unanimité par le conseil. M. Rodriquez demande donc à M. Tamblyn de déposer la déclaration d'ici la date limite.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, M. Rodriquez lève la séance à 13 h 34, heure du Pacifique (16 h 34, heure de l'Est).

Le tout respectueusement soumis,

Jean-Yves Benoit, secrétaire